



## Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

### النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger  
Web : [www.snpspdz.hautefort.com](http://www.snpspdz.hautefort.com)

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991  
eMail : snpsp\_sg@hotmail.fr

## COMMUNIQUÉ

Alger, le 28 septembre 2017

Le syndicat national des praticiens de santé publique a réuni à Alger le 28 septembre 2017, son bureau national en réunion ordinaire pour débattre des points de l'ordre jour résumés dans ce qui suit ;

1. La prise en charge de la plate forme des revendications nationales des praticiens de santé publique et l'état du dialogue MSPRH – SNPSP.
2. L'insécurité dans les structures de santé et multiplication des actes de violence contre les professionnels soignants.
3. L'affaire des professionnels emprisonnés à Djelfa et les démarches engagées par le SNPSP.
4. Devenir du projet de loi sur la santé.
5. Lancement du programme national de santé scolaire pour l'année 2017/2018 et la campagne de vaccination rougeole / rubéole.
6. Activités dans le cadre de l'intersyndicale et projet de la confédération.

Le bureau national tient à manifester le mécontentement des adhérents du SNPSP devant l'interruption du dialogue avec l'administration de tutelle et à **Dénoncer Le Constat De Non Prise En Charge De L'ensemble Des Points De La Plate Forme Des Revendications Nationales,** notamment ceux cités sur le PV de la réunion de conciliation MSPRH – SNPSP le 04 mai 2015 :

- Assainissement de la situation administrative pour l'ensemble des praticiens concernés par l'accès aux grades de « principal / en chef » avec respect de la date d'effet (Aout 2015).
- Préserver le droit à un reliquat de l'ancienneté (dans le nouveau grade) pour les praticiens promus au grade de principal avec plus de 10 années d'exercice au 31 12 2012.
- La concrétisation des engagements pris par le ministère de la santé pour un règlement définitif du dossier du doctorat en médecine dentaire / pharmacie avec ses deux volets ; la classification du diplôme sur la grille des salaires des fonctionnaires et la mise en place de l'AIM permettant aux anciens diplômés de mettre à jour leur qualification après une formation universitaire complémentaire.
- Ouverture à l'amendement des textes réglementaires relatifs au statut particulier et au régime indemnitaire des praticiens médicaux (projet d'amendement en attente depuis 2011).

Le bureau national refuse que les professionnels de la santé soient les boucs émissaires de l'échec du système de santé et dénonce encore une fois **La Situation De Terreur Absolue Dont Sont Victimes Au Quotidien Et Sur Les Lieux Du Travail Les Praticiens Médicaux Et Tous Les Autres Corps De La Santé.** Une situation induite par des dysfonctionnements chroniques dans l'organisation de l'offre de soin mais aussi, sciemment entretenue par les propos calomnieux et

irresponsables à l'égard de la corporation médicale d'une partie de la presse écrite ou audiovisuelle en manque de crédibilité.

A cet effet et à juste titre, le bureau national SNPSP bien que rassuré de l'issue du procès et **la libération du DR OUALI le 06 octobre 2017**, considère que l'affaire Djelfa, loin d'être un cas isolé, n'est qu'une illustration d'un état des lieux qui conjugue le malheur d'une famille endeuillée suite au décès tragique d'une femme enceinte et la réalité des conditions de travail très difficiles dans les quelles sont placés les professionnels de la santé, parfois abandonnés faute de moyens, face aux besoins légitimes et grandissants de la population.

Sur le projet de loi sanitaire, le bureau national rappelle la position de principe et de départ du SNPSP qui a déjà exprimé son opposition à l'orientation générale du projet défendu par l'ex ministre de la santé et revendique la mise à disposition de ce texte pour une large concertation avec les véritables partenaires sociaux avant sont transfert aux deux chambres parlementaires pour l'adoption.

A l'entame de la nouvelle année scolaire et universitaire, le SNPSP relève encore une fois l'exclusion du partenaire social dans la réflexion et les démarches entreprises autour de questions fondamentales qui structurent des programmes nationaux de santé communautaire où l'engagement « éclairé et motivé » des praticiens de la santé publique est plus qu'indispensable. Une situation qui remet en cause, de fait, l'engagement laissé par monsieur le ministre aux représentants du SNPSP lors de l'audience du 17 juillet 2017 d'accéder favorablement à la demande du syndicat d'être représenté et associé dans le travail des différents comités nationaux.

Dans un cadre plus élargi de la lutte syndicale, le bureau national réitère l'attachement du SNPSP aux activités de l'intersyndicale des syndicats autonomes et de son engagement résolu pour la concrétisation du projet de la confédération des syndicats algériens – C. S. A.

Après débat, les membres du bureau national ont entériné la proposition faite par le président national de convoquer **Un Conseil National Extraordinaire Du SNPSP à Alger (Siege UNPEF) Le 12 Octobre 2017 Afin De Débattre De La Situation Générale Et Permettre L'adoption Du Plan D'action De L'actuelle Rentrée Sociale.**

**Les assemblées générales locales des adhérents doivent se tenir obligatoirement avant la tenue du conseil national.**

\*\*\* UNION --- SOLIDARITÉ --- DIGNITÉ \*\*\*

**Dr. Lyes MERABET**  


